

Délibération n°2025-03-18-13-CA

Relative à la modification de l'article 30 des Statuts d'Aix-Marseille Université

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 18 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 711-7,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université, notamment l'article 30,
- Vu** le règlement intérieur du collège doctoral, notamment son article 2,
- Vu** l'avis favorable du Conseil du Collège doctoral en date du 10 février 2025,
- Vu** l'avis favorable de la Commission de la Recherche en date du 6 mars 2025,

Considérant que des modifications ont été apportées à l'article 2 du Règlement intérieur du Collège Doctoral, afin d'une part d'assouplir les modalités de nomination du Directeur du Collège Doctoral, également Vice-président en charge de la formation doctorale, ; et d'autre part d'aligner le mandat du Vice-président délégué en charge de la formation doctorale sur la durée du mandat du Président de l'Université ;

Considérant que ces modifications ont reçu l'avis favorable du Conseil du Collège Doctoral et de la Commission de la Recherche ;

Considérant que ces modifications impactent l'article 30 des Statuts d'Aix-Marseille Université relatif au Collège Doctoral ;

Considérant en conséquence, et en application du Code de l'éducation, qu'il est nécessaire de faire adopter ces modifications statutaires par délibération du Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'article 30 des statuts d'Aix-Marseille Université, telle que détaillée en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix pour et 1 abstention).

Membres en exercice : 36

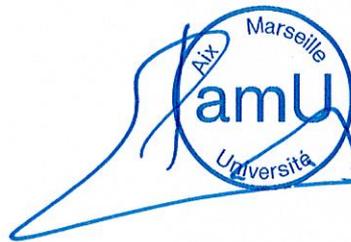
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 18 membres présents et 15 membres représentés

Fait à Marseille, le 18 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 24 MARS 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 24 MARS 2025